



# L'INCISIF

Le magazine d'information de La Chambre de Médecine Dentaire



## **DOSSIER DEVELOPPEMENT DURABLE**

p/8-9. Un cabinet témoigne

## **UN NOUVEAU NOM POUR LA CSD**

p/4. Pourquoi changer ?



p/06

LA VACCINATION POUR  
LES PROFESSIONNELS ?

p/12-15

LE POINT SUR LES  
DENTIFRICES EN 2022

p/18

RENDRE LES BATIMENTS  
ÉCOÉNERGÉTIQUES

# Rejoindre la CMD, le meilleur choix

La CMD vous écoute puis vous représente

La CMD vous forme, vous informe et vous assiste

La CMD vous offre des assurances à des prix très avantageux

Tarif 2022

Cotisation ordinaire :	300 €	Diplômés 2017 :	170 €
Ménage de praticiens :	400 €	Diplômés 2018 :	75 €
4 enfants ou + à charge :	170 €	Diplômés 2019 :	75 €
De 60 à 64 ans inclus* :	100 €	Diplômés 2020 :	gratuit
Praticiens + de 65 ans :	100 €	Diplômés 2021 :	gratuit
Stagiaires :	gratuit	Diplômés 2022 :	gratuit

\*si arrêt complet d'activité avec preuve de clôture du N° BCE

Compte bancaire : BE28 1096 6600 0120

Inscrivez-vous  
directement sur  
notre site :  
[www.lacmd.be/  
affiliation](http://www.lacmd.be/affiliation)

## Dans ce numéro :

### INFOS MEMBRES

p/04-05

La CSD se transforme et se modernise.

Bienvenue aux Hygiénistes Bucco-dentaires (HBD).

La CMD vous invite à Dentex.

p/06-07

Vaccination obligatoire des professionnels de soins de santé.

p/08-09

Intégrer le développement durable dans nos cabinets dentaires ?



### JEUNES

p/11

Stagiaires 2022 Félicitations ! Vous voilà DENTISTE !



### FORMATION

p/12-15

Les dentifrices en 2022 : faisons le point !

### INTERNATIONAL

p/16-17

Développement durable en Dentisterie.

### SCIENCES

p/19

Variole du singe : les muqueuses buccales sont particulièrement touchées.



### GESTION

p/20-21

N'attendez pas la dernière minute pour adapter vos statuts à la nouvelle législation !

Développement durable : rendre les bâtiments écoénergétiques.

Remboursement de la TVA : assujetti franchisé

### CULTURE

p/22-23

Quand les murs parlent

Totemus Parcours : Suivez les pas de Djan Djan de Nivelles

p/23

Petites annonces.

p/24

Nos prochaines formations.



# Édito



## L'INCISIF\*

n° 205 - Septembre 2022

Trimestriel d'information de la  
Chambre de Médecine Dentaire  
a.s.b.l.

Imprimé à 4300 exemplaires  
et distribué gratuitement  
à l'ensemble des dentistes  
francophones de Belgique.

### ÉDITEUR RESPONSABLE

Michèle Aerden,  
Boulevard Tirou 25/021  
B-6000 Charleroi.

### RÉALISATION & PRODUCTION

www.pastabal.com  
T. +32 2 789 20 01

### SIÈGE SOCIAL

Avenue de la Renaissance 1  
B-1000 Bruxelles

### SIÈGE ADMINISTRATIF

Boulevard Tirou 25/021  
B-6000 Charleroi  
Tél. : +32 71 31 05 42

www.lacmd.be

## NOS VALEURS

- ▶ Nous défendons les intérêts des praticiens sans les dissocier de ceux des patients.
- ▶ Nous soutenons le positionnement médical de la profession.
- ▶ Nous veillons à ce que les dentistes puissent exercer dans de bonnes conditions.
- ▶ Nous aidons à améliorer la santé bucco-dentaire de la population.

La CSD poursuit son renouveau et devient la Chambre de Médecine Dentaire, la CMD.

En effet, depuis toujours, La Chambre Syndicale Dentaire prône le renforcement médical de notre profession et trouve ici un moyen de l'exprimer plus clairement.

De plus, chez nos jeunes Consœurs et Confrères, le terme «syndicale» relève d'une connotation anachronique et souvent négative.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un nouveau nom pour notre association, ce qui nous semble être une évolution logique et cohérente, tout en préservant nos valeurs fondamentales que sont :

- la défense de notre profession,
- la confraternité,
- l'éthique.

C'est lors de notre dernière Assemblée Générale extraordinaire que s'est votée notre nouvelle dénomination ainsi que les changements de nos statuts, nécessaires pour répondre aux exigences de la nouvelle loi sur les ASBL.

D'autre part, à l'occasion de cette nouvelle rentrée, et dans une perspective plus soucieuse de notre environnement, où chaque geste compte, la CMD évoque dans ce numéro quelques pistes pour vous guider et vous accompagner dans une démarche de développement durable de vos cabinets et de votre exercice professionnel.

Enfin, après un été chaud, nous vous invitons à regarder vos agendas pour fixer nos dates de nos prochains cours, Studyclub et Peer Review.

Au plaisir de vous rencontrer très bientôt, nous vous souhaitons bonne lecture de cet Incisif !

Confraternellement.

## L'équipe de la Chambre de Médecine Dentaire, CMD



**Hadrien DUTERME**  
Administrateur



**Sakha FATHI**  
Administrateur



**Clara RYDBERG**  
Administratrice



**Bénédicte PEERS**  
Secrétaire



**Maria PITRUZZELLA**  
Secrétaire



**Tareq El Sayyed**  
Président CSD



**Sophie TURIN**  
Vice-présidente



**François VELEZ**  
Vice-Président



**Michèle AERDEN**  
Secrétaire générale



**Michel EVRARD**  
Trésorier

# La Chambre Syndicale Dentaire devient la **Chambre de Médecine Dentaire** ! Pourquoi ?

**Une évolution logique de notre association, en phase avec l'évolution de l'exercice de notre profession.**

## POURQUOI MÉDECINE DENTAIRE ?

Nous aurions même préféré médecine bucco-dentaire mais ce terme n'est repris dans aucun texte légal belge. L'image du dentiste « Fill & Drill » est dépassée.

Aujourd'hui, les professions de santé prennent conscience de l'importance de la Santé bucco-dentaire comme étant au cœur de la prise en charge du patient, tant sur le plan médical, psychologique que social. Le renforcement de cette position médicale de notre profession est l'un des objectifs principaux de la Chambre de Médecine Dentaire.

Au même titre que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui reconnaît l'importance de notre profession pour contribuer au bien être physique et à la qualité de vie de chaque personne.

Déjà en 2005 l'un de but de la Présidence à la FDI de Michèle Aerden était ce renforcement de la position médicale de notre profession et cela fut confirmé par la résolution passée en 2007 à l'OMS adoptée unanimement par les 194 pays membres.

Il faut que nos patients, nos interlocuteurs en prennent pleinement conscience !

Souvenez-vous, lors du déclenchement de la crise Covid comme il était choquant que nos autorités s'inquiétaient plus des coiffeurs et tatoueurs que des dentistes. Nous avons dû interpellé le Risk Management Group et Sciensano pour attirer leur attention sur l'importance de notre profession médicale en première ligne.



## POURQUOI AVOIR ÉLIMINÉ SYNDICALE ?

Pour la seule et unique raison que le mot « Syndical » est mal perçu, plus d'un lui attribue une connotation négative. Chez nos interlocuteurs politiques et commerciaux cela provoque une réaction de défense.

Aujourd'hui, le mot « syndical » et termes associés, passent mal.

Malgré une utilisation adéquate de ce terme, définissant exactement notre mission : la défense de l'exercice de

notre profession, le mot « syndical » a freiné plus d'un dentiste à venir nous rejoindre. De même que pour nos interlocuteurs politiques et commerciaux, celui-ci provoque, à tort, une réaction de défense, rendant les échanges plus délicats.

L'histoire de la Chambre Syndicale remonte aux fameuses grèves de

1964. Lorsque le gouvernement décidait d'étendre la couverture de la sécurité sociale aux employés. Les médecins ont ressenti certaines mesures comme portant atteinte à l'exercice libéral de leur profession et se sont massivement mis en grève. Au terme des négociations entre gouvernement et médecins, les médecins et dentistes ont formé chacun leurs Syndicats.

En dépit de certains syndicats dont quelques actions populistes ont entaché

son image, le syndicalisme reste une noble cause.

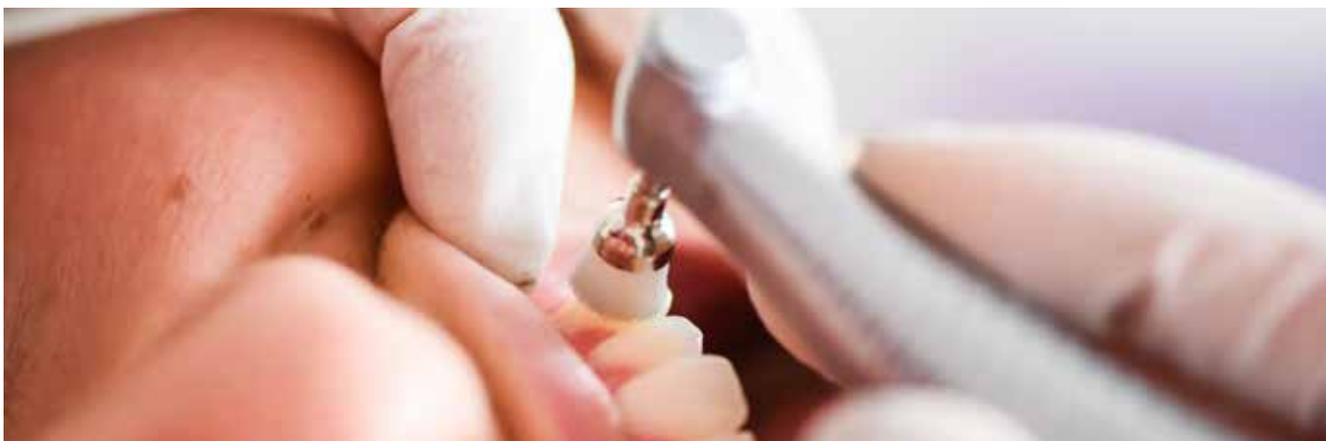
A nous de le faire évoluer avec son temps !

L'exercice libéral de notre profession fait partie de l'assurance qualité pour le patient. **Voilà pourquoi votre Chambre Syndicale Dentaire devient la Chambre de Médecine Dentaire !**

Nous nous réjouissons de vous accueillir confraternellement au sein de notre association sous son nouveau nom ! ■

# Bienvenue aux Hygiénistes Bucco-dentaires (HBD)

Depuis fin juin la Belgique accueille des hygiénistes bucco-dentaires, HBD, francophones diplômés des Hautes Écoles de Liège et de Bruxelles. Nous leur souhaitons un bel épanouissement et beaucoup de satisfactions dans leur vie professionnelle future !



La CMD souhaite une bonne collaboration entre nos deux professions avec pour but commun une meilleure santé bucco-dentaire pour nos patients.

Nous espérons que les HBD pourront soulager les cabinets surchargés dans les zones de pénuries.

La position de la CMD concernant les HBD a toujours été claire :

- ▶ **délégation : oui**
- ▶ **substitution : non**

EN PRATIQUE :

## 1. PRESCRIPTION ET ATTESTATION

Les HBD auront un accès progressif à la nomenclature tel que les actes techniques repris aux annexes 2 et 3 de l'arrêté royal du 28 mars 2018 : à ce stade détartrage, scellement des fissures et nettoyage prophylactique (personnes handicapées) se feront uniquement sur prescription.

Pour le détartrage et scellement des sillons, il faut une prescription suivie d'une attestation

Le praticien qui prescrit l'acte n'est pas forcément le même que celui qui l'atteste.

En effet, un dentiste ne peut prescrire que les actes pour lesquels il est compétent pour attester.

Ex : le spécialiste en orthodontie ne peut pas prescrire des scellements de sillons ni détartrage, le spécialiste en parodontie ne peut pas prescrire des scellements de sillons.

Pour prescrire un acte, il faudra rédiger un document (tel celui pour la prescription / demande d'examen en radiologie) avec obligation d'y renseigner certains éléments dont notamment ceux en lien avec la « caractérisation du patient » (voir la loi qualité de la pratique). La prescription doit être gardée dans le dossier du patient pendant 5 ans à partir de la date de l'exécution de l'acte.

Pour l'attestation, fournie par le praticien qui perçoit les honoraires, il faut les deux numéros d'INAMI : celui du dentiste et celui de l'HBD. Celui qui atteste reste responsable du bien-fondé de l'acte qui aura été réalisé par l'HBD.

Les stagiaires ne peuvent ni prescrire ni attester un acte pour les HBD.

## 2. CONVENTIONNEMENT

L'HBD doit respecter les tarifs conventionnés si le Dentiste est conventionné

## 3. ASSURANCE

Veillez à adapter votre assurance RC professionnelle : l'assurance groupe de la CMD couvre aussi les HBD.

Pour toute autre question, la CMD reste à votre disposition. ■



# Vaccination obligatoire des professionnels de soins de santé

**Tout laisse à croire que la multiplication de nouveaux variants ne permet pas encore de voir la fin de la pandémie, Covid-19. Le ministre de la Santé souhaite une loi qui permet d'obliger la vaccination des professionnels de soins de santé.**

La CMD reconnaît l'utilité des vaccinations telle que cela a été prouvé pour la poliomyélite, variole, tuberculose,...

La CMD comprend l'incitation à la vaccination pour les personnes fragilisées.

L'OMS, le CED (Council of European Dentists) et la PPLW (Professionnels de soins de la première ligne région Wallonie) encouragent les dentistes à convaincre plus particulièrement les patients à risques.

**Mais la CMD s'oppose à l'obligation de la vaccination pour les dentistes.**

Une déclaration de la FDI met en évidence la sécurité des cabinets dentaires prouvée lors de cette pandémie.

**Un groupement de dentistes nous demande de publier leur lettre qui relève quelques points pertinents :**

*Chers Confrères,*

*Vous nous avez tenus informés, soutenus, défendus et avez été notre lien pendant la crise du Covid et nous tenons à vous en remercier.*

*Cependant à ce jour, nous rencontrons un problème sérieux et souhaitons vous en faire part.*

*En effet, Monsieur le ministre de la Santé VANDENBROECK veut obtenir que nos parlementaires accordent un blanc-seing au Gouvernement lui permettant de décider à sa guise de mettre en œuvre la vaccination obligatoire des soignants. À la suite de cette annonce, nous nous sommes réunis entre confrères, tant vaccinés*

*que non vaccinés, pour rédiger le présent courrier.*

*1- En premier lieu, nous ne comprenons pas pour quelle raison il n'y a aucune nuance dans la notion de soignants.*

*C'est à l'évidence ignorer le contexte très spécifique dans lequel nous travaillons au sein de nos cabinets dentaires. Des mesures de protection très strictes ont été élaborées et mises en œuvre pour notre profession, à savoir :*

► *Délai entre chaque patient*

► *ouverture des fenêtres et surtout présence de purificateurs et de stérilisateur d'air pour lesquels nous avons, au demeurant, reçu une aide financière de l'État.*

*Pour rappel, l'aération est devenue, à juste titre, le standard de précaution de référence.*

► *Port du masque en permanence (FFP2/KN95 et/ou chirurgical selon les circonstances)*

*2- Il n'existe aucune étude qui aurait démontré l'existence du moindre cluster au sein des cabinets dentaires en exercice.*

*La littérature pertinente révèle-t-elle le moindre élément de preuve scientifique qui démontrerait que des dentistes, non ou insuffisamment vaccinés, auraient constitué des vecteurs de contamination et qu'ils auraient ainsi mis leurs patients en danger ?*

*3- La vaccination des personnes à risques (âge très avancé, obésité, problèmes cardiaques...) a pu avoir un sens au printemps 2021 afin de leur éviter de développer des pathologies graves consécutives à l'infection virale et de saturer les services de réanimation.*

dentex 



## La CMD vous invite à Dentex

Membres ou non-membres, venez nous rendre visite, faire un brin de causette, partager vos expériences et vos attentes. Nous serons toujours à votre écoute. Confraternité et convivialité font partie de nos valeurs !

A cette occasion vous découvrirez les **nombreux avantages** que représente l'affiliation à la CMD ainsi que **l'offre surprise** qui vous est réservée, que vous soyez déjà membre ou pas encore.

Rendez-vous entre le 29 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre à Bruxelles Expo, stand n° 5429.

Au plaisir de vous y rencontrer. ■

À présent, nous savons tous que la vaccination proposée n'empêche nullement la transmission du virus. Dès lors, force est de constater qu'actuellement, le choix qui doit être fait pour adhérer à la vaccination et au schéma vaccinal complet n'est destiné qu'à se protéger soi-même, en fonction de son état de santé personnel.

Les experts de la commission d'enquête parlementaire sont également parvenus quasiment à l'unanimité à cette même conclusion, abandonnant même l'idée d'une vaccination obligatoire de toute la population.

4- Monsieur le Premier Ministre Alexandre de CROO a, de son côté, reconnu il y a quelque temps que le Gouvernement se soit trompé de stratégie en misant tout sur les vaccins alors que Monsieur VANDENBROECK constatait au même moment que la Flandre, tout en étant l'endroit d'Europe présentant un des plus grands taux de vaccination, était néanmoins en proie au plus fort taux de contamination du continent !

5- Au fil des mois passés, nous avons tous acquis une immunité mucosale (IGA) et sérique qui permet de bloquer la transmission du virus très efficacement.

Notre ministre de tutelle n'adapte malheureusement pas sa réflexion à l'évolution de la situation. Il ne tient pas compte de l'efficacité de cette immunité acquise après infection et guérison complète.

6- Nous ne pouvons également pas fermer les yeux sur les manifestations de plus en plus nombreuses d'effets secondaires qui surviennent au gré de la répétition des injections. Qui n'a pas reçu de témoignages dans ce sens au contact de ses patients ou de ses proches ?

L'apparition de nouveaux effets secondaires est d'ailleurs régulièrement confirmée par l'OMS.

Il n'est plus temps de se réfugier derrière l'argument de l'ignorance.

7- Nous constatons que notre Ministre de tutelle, à court d'arguments scientifiques pertinents, prend prétexte de la déontologie et du devoir d'exemplarité des soignants pour faire passer, en force, cette obligation vaccinale discriminatoire !

La déontologie comprend, bien sûr, un devoir d'exemplarité en termes de promotion de la santé publique, mais il paraît indispensable dans le cas de nos cabinets dentaires que l'on puisse au préalable prouver de manière irréfutable que la vaccination proposée ait diminué le risque de transmission du dentiste au patient.

Sinon quelle est la limite de la déontologie ? Un médecin fumeur ou obèse doit-il être déchu de son diplôme et de son droit d'exercer ?

Et donc si nous avons bien compris, nous ne pourrions plus exercer si nous ne suivons pas cette obligation de schéma vaccinal complet du moment ?

Cette sanction est TOTALEMENT DISPROPORTIONNÉE ne fût-ce qu'en regard d'un avis général très réservé sur le rôle du vaccin dans la transmission du virus.

En tant qu'organismes de défense professionnelle, à l'instar des syndicats de soignants qui se sont mobilisés, nous devons pouvoir compter sur vous pour défendre les intérêts de tous les dentistes, en bonne intelligence, c'est-à-dire en laissant la liberté de choix à chacun en fonction de ses antécédents médicaux et de ses convictions scientifiques.

Nous attendons dès lors que vous vous positionniez de manière ferme contre la déchéance éventuelle de notre droit d'exercer notre art dans le cas du refus de ces injections à répétitions.

Nous vous remercions d'avance pour la bonne attention et les suites utiles que vous réserverez à la présente.

Bien confraternellement. ■

## UN MÉDECIN FUMEUR OU OBÈSE DOIT-IL ÊTRE DÉCHU DE SON DIPLÔME ET DE SON DROIT D'EXERCER ?



# Intégrer le développement durable dans nos cabinets dentaires ?

**Beaucoup seront surpris d'apprendre que le secteur des soins de santé est responsable d'environ 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont les soins bucco-dentaires sont un contributeur important.**

Nombreux sont les écrits et publications qui annoncent que nous sommes entrés dans une ère de pandémies. Anticiper les prochaines crises, tout mettre en œuvre pour atténuer notre impact environnemental et ainsi limiter la fréquence et l'intensité des aléas en lien, adapter nos pratiques aux changements environnementaux globaux qui ont déjà des conséquences bien visibles au quotidien, sont des actions nécessaires.

Les déchets, le manque d'emballages recyclables, l'impact sur les gaz à effet de serre des gaz anesthésiques tels que le protoxyde d'azote et la forte consommation d'eau sont des points sur lesquels nous pouvons agir concrètement.

Les stratégies de remédiation sont basées sur les 4 R :  
RÉDUIRE, RECYCLER,  
RÉUTILISER ET REPENSER.

Certains cabinets sont déjà sensibles à la problématique depuis longtemps.  
Témoignage :

## **BIENVENUE DANS UN CABINET FAMILIAL QUI TENTE DE LIMITER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL...**

En 2016, nous décidons, mon mari et moi, de déménager notre cabinet initialement prévu pour 1 à 2 dentistes. En effet, mon mari a débuté seul en 1997, en 2017, au vu de la demande de soins dans les environs de Charleroi, et au vu de la pénurie de dentistes, nous nous retrouvons à 3 dentistes (1 temps plein et 2 mi-temps), moi-même orthodontiste et 4 assistantes.

Le cabinet est désormais trop petit.

Nous trouvons un terrain à proximité et décidons de construire notre nouveau cabinet.

Parallèlement à cela, nous voyons les jeunes étudiants

commencer à montrer leur colère par rapport aux conséquences climatiques et à l'immobilisme des décideurs politiques. Notre fille âgée de 15 ans nous montre que nous devons agir à notre niveau.

À la maison, nous commençons donc à être attentifs à toute une série de choses : nous achetons des vélos électriques pour nous déplacer vers le travail, nous investissons dans des panneaux photovoltaïques, nous remplaçons notre chaudière par une à condensation, nous achetons des vêtements à circuits courts, nous privilégions les aliments en vrac, nous devenons progressivement végétariens, nous invitons la biodiversité au jardin, bref, nous revoions notre façon de vivre chez nous.

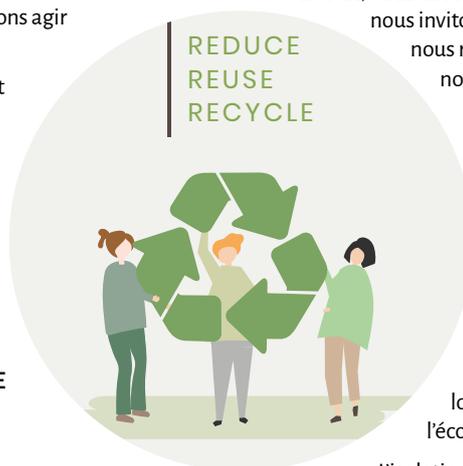
## **ALORS, EST-CE POSSIBLE D'AGIR AU NIVEAU PROFESSIONNEL ?**

Comme nous partons de zéro pour construire notre nouveau cabinet, nous décidons évidemment de prévoir dans le projet, plusieurs moyens pour réduire notre consommation. Nous travaillons avec un architecte soucieux de l'écologie.

L'isolation du bâtiment nous permettra de réduire considérablement notre consommation de gaz, et d'éviter de mettre en route les climatiseurs trop souvent en cas de canicules durant l'été. Des stores anti UV électriques seront intégrés aux châssis et pourront être programmés pour limiter le rayonnement solaire à la demande.

La VMC obligatoire nous apportera une bonne ventilation, ce qui pourra à nouveau retarder la mise en marche des climatiseurs.

Nous prévoyons ensuite une citerne d'eau de pluie qui alimentera les chasses d'eau ainsi que la machine à laver.



“ NOTRE FILLE ÂGÉE DE 15 ANS NOUS MONTRE QUE NOUS DEVONS AGIR À NOTRE NIVEAU.



Cette dernière nous permettra d'utiliser des surtabliers réutilisables (lors de la crise Covid qui nous tombera dessus notamment).

Tout cela demandant pas mal d'électricité, nous prévoyons de placer des panneaux photo voltaïques dès que nos capacités financières nous le permettront (nous les avons installés début 2022).

L'ÉCLAIRAGE SERA CONSTITUÉ DE LED.

Nous nous sommes installés dans notre nouveau cabinet fin 2018.

Évidemment, nous sommes informatisés, nous utilisons l'e-attest, quand ça fonctionne... LOL. Nous envoyons des rappels de rendez-vous par SMS ou par mail. Les dossiers orthodontiques sont envoyés également par mail, mais le devis prothétique est imprimé encore à l'heure actuelle.

Est-ce que cela économise du papier? Sans doute un peu, mais il est illusoire de penser que nous ne donnons plus jamais de cartons de rendez-vous aux patients et que l'attestation papier n'existe plus chez nous... Reste à remplacer le papier par du papier recyclé. Bien évidemment, cartons d'emballage et papiers sont recyclés. De même que tout ce qui est en PVC ou plastique recyclable non contaminé.

En ce qui concerne les promotions ou les catalogues des distributeurs de matériel dentaire, il est très difficile de leur faire passer le message pour qu'ils nous fassent parvenir cela par internet... Il n'est d'ailleurs pas rare que nous recevions plusieurs folders et catalogues en double, voir en triple exemplaires à notre adresse professionnelle et privée...

Le papier toilette n'est à ce jour pas du papier recyclé... Ni le papier pour les imprimantes. Idem pour les essuie-tout aux distributeurs dans chaque cabinet.

Question à se poser? Est-ce que des essuie-mains lavables seraient une bonne idée en sachant qu'il en faudrait 1 par patient? La quantité d'eau et d'énergie pour les laver n'auraient-elles pas un impact écologique plus dommageable?

Et pour les serviettes des patients? Existe-t-il des serviettes jetables plus respectueuses de l'environnement?

Pour les gobelets patients, avant l'épisode Covid, en orthodontie, nous avons commandé des gobelets réutilisables passés en lave-vaisselle à haute température, de façon similaire à un restaurant. Les gobelets de dentisterie sont maintenant en carton et en orthodontie, depuis le covid, nous les utilisons aussi encore maintenant.

Nous n'utilisons plus de bains de développement radio. La digitalisation nous a tous permis bien sûr de se passer de ces produits chimiques.

Par contre, nous ne pouvons pas nous passer de tous ces désinfectants essentiels pour assurer une bonne décontamination de tous les instruments et surfaces.

POSSIBILITÉ D'UTILISER DES DÉSINFECTANTS PLUS ADAPTÉS À L'ENVIRONNEMENT ?

Société Huckers Wavre

Nos plateaux en orthodontie sont désinfectés après chaque soin. Ils sont recouverts d'un papier encore non recyclé à ce jour lors de soins plus «salissants». Ces plateaux sont stérilisables si nécessaire. Les plateaux en dentisterie nous donnent du fil à retordre. En effet, depuis des années, les plateaux métalliques étaient recouverts d'un plateau en plastique jeté ensuite dans les sacs poubelles de la



“ IL EST POSSIBLE DE CONCEVOIR UN CABINET LE PLUS ÉCO-RESPONSABLE POSSIBLE, MAIS NOUS SOMMES PARFOIS LIMITÉS DANS LA FAISABILITÉ ”

commune. Nous avons il y a quelques années, discuté de l'intérêt de garder ce plateau jetable, et le compromis avait été de le remplacer par un papier uniquement pour les examens de bouche. Notre stagiaire préfère le papier pour tous ses plateaux, quel que soit le soin apporté au patient ; notre consœur plus âgée ne jure que par le plastique jetable. Nous avons eu un débat sur le sujet avec notre stagiaire tout fraîchement diplômé et faisant partie de la nouvelle génération plus éco-consciente que nous. En conclusion, notre stagiaire ne veut pas utiliser ce tray en plastique jetable par pure conscience écologique et il estime que le seul intérêt de ce tray est que l'on puisse y «caler» les instruments et déposer une goutte de ciment ou de bonding dans un petit creux incorporé dans le plastique. Il nous dit que chacun doit pouvoir renoncer à ces petits confort et que ce n'est pas plus compliqué que cela d'utiliser un simple plateau réutilisable avec un simple papier le recouvrant. Nous avons quand même conclu qu'en cas d'acte chirurgical, le tray en plastique jetable était à recommander.

Enfin, mon mari et sa collègue préfèrent les sets instruments préemballés pour les examens de bouche et pour les soins par « facilité ». Il serait beaucoup plus éco-responsable de prévoir de petits plateaux réutilisables et stérilisables de couleur différente selon les sets d'instruments utilisés.

Comme moyen de stérilisation, nous utilisons des autoclaves, ce qui nous permet d'éviter les produits chimiques nécessaires aux chémiclaves, beaucoup moins respectueux du bien-être des assistant-e-s.

Parlons ensuite de nos empreintes... Nous pouvons sans doute nous réjouir de faire des empreintes optiques. Cela nous permet de ne plus devoir utiliser alginate ou silicone. Mais le transfert de ces fichiers nécessite très probablement des datas qui consomment énormément d'énergie via des serveurs de plus en plus gros... Il serait intéressant d'avoir une étude sur le sujet. De plus, quels sont les labos qui ne passent pas par des modèles soit de travail, soit de démonstration... en acrylique non recyclable. On peut dès lors se demander si un modèle en plâtre n'était pas moins polluant qu'un modèle en acrylique. Si le labo switch la confection de ce modèle, alors reste juste la question de la pollution numérique.

Et en orthodontie, le traitement par gouttières invisibles requiert la production de dizaines de modèles en acrylique

non recyclables à l'heure actuelle... Il faut le savoir.

Pour nos commandes, cet été, nous avons engagé une jobiste étudiante qui a encodé tout le stock de nos consommables avec un tableau Excel qui nous avertira lors d'un stock insuffisant de ceux-ci. De cette façon, nous pourrions gérer au mieux les commandes, afin d'éviter trop de produits périmés (nous indiquerons désormais l'année de l'expiration sur chaque produit réceptionné), afin de grouper les commandes pour éviter trop de déplacements de livraisons. Le fichier reprend également le lieu du stockage pour éviter de «perdre» certains produits qui pourraient voir leur date de péremption dépassée. Les dentistes seront invités à utiliser les consommables aux dates d'expiration les plus proches.

Nous n'avons malheureusement pas beaucoup le choix en ce qui concerne la proximité de production d'un produit. Il est évident que de travailler avec des fournisseurs et des fabricants les plus proches de nous serait idéal. Par exemple, les brackets en céramique que nous utilisons sont fabriqués en Suisse, ce qui est mieux qu'au Japon, pour d'autres modèles existants. Il serait intéressant de pouvoir identifier facilement la provenance d'un produit, de la même façon que, dans certains commerces, nous pouvons désormais le faire.

Seuls les gants en nitrile sont recyclables, mais pas dans le domaine médical...

Pour l'hygiène bucco-dentaire, nous encourageons nos patients en orthodontie à utiliser la brosse Edith recyclable, conçue en France (pas de bambou, car empreinte carbone très lourde) - Marque Bioseptyl et à utiliser les pastilles dentifrices.

Nous leur offrons une petite trousse en tissu conçue à Villers-la-Ville – Marque Simonette à bicyclette.

<https://shieldscientific.fr/education-gants/9190/industrie-des-gants-nitrile-et-latex-une-gestion-responsable-pour-le-developpement-durable/>

En conclusion, il est possible de concevoir un cabinet le plus éco-responsable possible, mais nous sommes parfois limités dans la faisabilité pour certains aspects, comme les limites d'un bâtiment existant, les comportements de certaines firmes, les obligations sanitaires, les provenances de certains produits. ■

# Stagiaires 2022 Félicitations ! Vous voilà DENTISTE !

Toutes nos félicitations pour l'effort accompli et son aboutissement : praticien de la médecine dentaire. Bienvenue dans cette merveilleuse profession qu'est la nôtre !

**À** partir de maintenant, vous, chers Consoeurs et Confrères vous allez vous occuper du bien le plus précieux de l'être humain : sa santé, qui se définit comme un état complet de bien-être physique, mental et social.

Tous les jours vous allez contribuer à la qualité de vie de vos patients.

Et nous, **la CMD**, allons contribuer à votre qualité de vie !

Car, si nous voulons que nos patients soient bien soignés, il faut que les dentistes puissent travailler dans de bonnes et agréables conditions. C'est avec cet objectif que la CMD pratique la défense professionnelle des dentistes à tous les niveaux et dans toutes les instances, nationales et internationales.

Mais toute l'équipe de **la CMD** est là aussi pour vous aider, vous assister et vous écouter au quotidien.

Une fois lancé dans la vie professionnelle, il est normal de se poser des questions ou de rencontrer quelques

difficultés, surtout en période de stage. C'est pourquoi **la CMD offre :**

► **une ligne d'écoute :** vous prenez rendez-vous par whatsapp en toute confidentialité au n° 0493523449 et Sophie vous rappelle et vous écoute afin de trouver ensemble des solutions.

► **une cellule de médiation :** prenez contact, en toute confidentialité, avec Clara via : mediation@incisif.be. Votre conflit sera considéré et une médiation sera mise en place si vous le souhaitez.

En temps que nouveau praticien, nous vous accueillons gratuitement comme membre, il suffit d'en faire la demande.

Ainsi vous pourrez profiter de tous nos avantages (assurance groupe à prix réduit, cours gratuits,...).

Recherchez toujours l'excellence, nous vous y aiderons. ■

**Inscrivez-vous via à l'adresse : [info@la-cmd.be](mailto:info@la-cmd.be)**



## Save the date!

**21 OCTOBRE 2022 : cours gratuit pour Stagiaires suivi d'une partie de Bowling !**

PROGRAMME :

- **De 9 h 00 h à 12 h 30 :** Le dentiste, partenaire obligé de l'INAMI.
- **De 13 h 30 à 16 h 30 :** Le Service de Contrôle et d'Évaluation Médical et vous.
- **Ensuite,** une partie de bowling offerte pour ceux qui veulent.

**Inscriptions :** [benedicte@cmd.be](mailto:benedicte@cmd.be). ■



**U35 : RESTEZ ATTENTIFS À VOS MAILS !**

Nous vous préparons un bel événement accompagné de 2 cours.



# Les dentifrices en 2022 : faisons le point !

Cet article vous invite à vous poser des questions sur l'avenir et l'évolution des dentifrices et des brosses à dents.

**L**es patients sont de plus en plus acteurs de leur brosseage., mais combien sont-ils à utiliser des dentifrices «Zéro-déchets»?

En tant que meilleurs conseillers, quelle attitude adopter?

On écoute les représentants commerciaux, mais qu'en est-il finalement? Peut-on encore leur faire confiance?

## COMPOSITION D'UN DENTIFRICE

On se rafraîchit les méninges! Liste d'ingrédients rencontrés.

**Code couleur** : en rouge, nocivité reconnue soit pour l'environnement, soit pour la santé.

En orange, ingrédient non naturel, d'origine synthétique.

**Agents abrasifs** : Carbonate de Calcium, Bicarbonate de Sodium, Silice

**Agents humectant** : Sorbitol, Erythrirol, Glycérine

**Agents épaississants** :

- ▶ Moussants : **Lauryl sodium sulfate**, Cocamidopropyl bétaïne
- ▶ Épaississants : Malto-dextrine, Gum Xanthan, Gum cellulose, Gum d'acacia du Sénégal, **Carbomer**

**Agents désensibilisant** : les **fluorures**

**Mais aussi** : HAP - Hydroxyapatite microcristalline, futur agent de reminéralisation?

Des découvertes récentes, principalement dérivées d'étude in vitro, ont suggéré que les particules d'hydroxyapatite microcristalline pourraient être des candidats appropriés pour la prévention de la déminéralisation et la stimulation des processus de reminéralisation sur les surfaces de l'émail et de la dentine.

**Comment ?** L'usure dentaire physiologique établie libère constamment des particules de HAP dans l'environnement buccal, ce qui peut par la suite interférer avec les processus de déminéralisation et de reminéralisation, ainsi qu'avec le métabolisme du microbiote buccal. Etude dans Journal de dentisterie d'investigation et clinique - Volume 10, Issue 2/ e12399 : «Impact d'un dentifrice à base de HAP sur la progression des caries chez les patients orthodontiques hautement sensibles aux caries : un essai randomisé et contrôlé de 6 mois.»

Une augmentation du dosage ou de la fréquence d'application du dentifrice HAP pourrait potentiellement augmenter l'efficacité d'inhibition des caries chez les patients. Car, dans des conditions acides, HAP est un puissant tampon capable de neutraliser les substances organiques acides.

Contrairement aux fluorures, une augmentation de la dose HAP n'est affectée par aucun problème de toxicité, même chez les nourrissons et les

enfants. En effet, les HAP sont la principale phase minérale de tous les tissus durs humains.

**Agents blanchissants**

**Agents neutralisants d'odeurs** : Bicarbonate de Sodium, Citrate de Zinc, **Zinc lactate**, **Chlorophyllin**, **Glycérine**, **Sodium saccharin**, Arginine

**Agents antibactériens** : Le plus connu : la **chlorhexidine**, mais aussi, Citrate de Zinc, Erythriol, Bicarbonate de Sodium, **Chlorure de cétylpyridinium**, Pyrophosphate de Sodium

**Agents tensio-actifs** : Lauroyle sarconisate de Sodium, **Lauryl sodium sulfate**, Erythriol, Sodium cocoyl glutamate, **Cocamidopropylbetaine**, **PEG 8 stearate**

“ LE DENTIFRICE REPRÉSENTE À LUI SEUL ENVIRON 20 MILLIARDS DE TUBES PAR AN



**Arômes, édulcorants :** Sorbitol, Levure, Menthol, Huile essentielle de menthe, Stevioside, Erythritol, **Sodium saccharide**

**Agents conservateurs :** Sorbate de Potassium, Benzoate de Sodium, Benzyl alcohol, **Sodium methylparaben**

**Agents colorants**

**Agents régulateurs de PH :** **Sodium hydroxyde**, Acide lactique, Pentasodium Triphosphate

**Agents cicatrisants :** Provitamine B

**Agents anti-inflammatoires :** **Sodium methylesculetin acetate**

#### IMPACT DES TUBES DE DENTIFRICE SUR L'ÉCOLOGIE

4 % du dentifrice resteraient dans les tubes et seraient gaspillés et jetés :

- ▶ soit 2,2 kilos par seconde au niveau mondial.
- ▶ soit 70 000 tonnes de dentifrice perdues chaque année.

Le dentifrice représente à lui seul environ 20 milliards de tubes dans le monde par an ! Soit, 3000 tonnes de plastique issu des tubes dentifrices eux-mêmes ! Ces 3000 tonnes de plastique provenant des tubes deviennent des déchets équivalents à 6000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Pour se donner une idée, cela représente 1 année de chauffage (gaz) pour 2000 foyers belges. + **d'infos :**



#### ENFIN UN TUBE DE DENTIFRICE DURABLE ?

La plupart des tubes de dentifrice sont fabriqués à partir de feuilles de stratifié plastique, qui est généralement une combinaison de différents plastiques pris en sandwich

autour d'une fine couche d'aluminium qui protège la saveur et le fluorure du dentifrice.

Le mélange de matériaux est pressé ensemble en un seul film, ce qui rend impossible le recyclage par des méthodes conventionnelles ! La conception d'un tube de dentifrice recyclable est en cours de développement depuis plus de cinq ans chez Colgate, qui prévoit de se convertir entièrement aux tubes recyclables d'ici 2025.

Mais, le meilleur déchet n'est-il pas celui qui n'existe pas ? Le ZÉRO déchet... C'est possible en hygiène bucco-dentaire ?

#### ANALYSE DE 3 COMPRIMÉS DIFFÉRENTS :

- ▶ The Humble & Co
- ▶ Respiré
- ▶ Smyle

Les ingrédients sont aussi naturels que possible. Seuls les agents conservateurs chez Respiré sont synthétiques (**Sorbate de Potassium et Benzoate de sodium**), mais autorisés en bio. Les comprimés contiennent aussi des anti-agrégants (Kaolin et/ou stéarate de magnésium), comme tous les médicaments sous forme de comprimés. Leurs concentrations sont contrôlées et ils ne peuvent être sous la forme de nano-particules.

#### VERSUS DENTIFRICES EN TUBE : COMPARATIF ENTRE 4 MARQUES :

- ▶ Parodontax
- ▶ Sensodyne
- ▶ Elmex
- ▶ Vitis

Voyons les ingrédients pouvant être nocifs soit pour la santé, soit pour l'environnement : **Sodium Lauryl Sulfate, CL77891 ou Dioxyde de Titane, PEG-8 stéarate, Sodium**

**methylparaben, Chlorure de cétylpyridinium, Glycerine, Cocamidopropyl Betaine, Sodium Saccharin, soude caustique, Carbomer, Zinc lactate.**

Le **Sodium lauryl sulfate** est décrit pour être un polluant pour l'environnement, les animaux, les milieux aquatiques ou encore les végétaux. 1.750.000 tonnes de dentifrice crachés... cela donne une idée ?

Néanmoins, il est autorisé en Bio. Il dispose d'un très fort pouvoir moussant et détergent, mais il est décrit pour son effet très irritant et asséchant sur la peau et les muqueuses, si bien qu'on le retrouve de moins en moins souvent dans les gels douches et produits de bains. Les fabricants préfèrent utiliser la version éthoxylée (SLES = le Sodium Laureth Sulfate) moins abrasive ou encore d'autres tensioactifs plus doux. Il reste toutefois très présent dans les dentifrices pour adultes (57 % en contiennent) et enfants (42 %).

Le **dioxyde de Titane** : Il peut être employé en cosmétique en tant que Filtre UV ou en tant que colorant blanc dans les dentifrices en pâte.

Lorsque c'est un filtre UV, il peut être réduit sous forme de nanoparticules. Le Comité Scientifique Européen pour la Sécurité des Consommateurs approuve l'utilisation du dioxyde de titane à l'état de nanoparticules dans les crèmes solaires dès 2014, dans des concentrations inférieures à 25 %...

Sachez néanmoins que le fabricant a l'obligation de mentionner à côté du nom de l'ingrédient la mention (NANO)

En 2006, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé le dioxyde de titane TiO<sub>2</sub> dans le groupe des substances «cancérogènes possibles chez l'homme»

Néanmoins, nous notons qu'il pose principalement des questionnements et controverses lorsqu'il est inhalé/avalé et/ou est employé à l'état de nanoparticules.

Le Dioxyde de titane est interdit depuis le 1er janvier 2020 en France dans les produits alimentaires...

Les **PEG** ou **polyéthylène glycol** sont obtenus par un processus de chimie lourde délicat et polluant appelé processus d'éthoxylation. Que leur reproche-t-on ?

De ne pas être écologiques. Les PEG sont fabriqués avec de l'oxyde d'éthylène hautement toxique, ils ne sont pas biodégradables et leur production est très polluante.

Le **sodium méthylparaben** est un agent conservateur de la famille des Parabens. Le problème, c'est que les parabens sont des perturbateurs endocriniens. Dans notre corps, ils ont une action qui ressemble à celle d'une hormone, précisément l'œstrogène, hormone féminine. Cette action est extrêmement faible, bien sûr, mais cela ne signifie pas qu'elle ne peut pas avoir d'effets sur notre santé.

Le **chlorure de Cetylpyridinium** est un ammonium quaternaire qui se présente sous la forme d'une poudre blanche. C'est un agent bactéricide cationique utilisé comme antiseptique. On le retrouve assez souvent dans les bains de bouche et dentifrices pour ces fonctions.

Les produits oraux contenant du chlorure de cétylpyridinium peuvent causer en cas d'ingestion en forte quantité,

- ▶ des vomissements et des nausées.
- ▶ des dommages aux poumons
- ▶ des engourdissements oraux
- ▶ des allergies

La **glycérine** ? Origine ? **Pétrole** ? Graisse animale ou végétale ?

**Cocamidopropyl Betaine, Sodium Saccharin, soude caustique, Carbomer, Zinc lactate** sont des ingrédients synthétiques, non naturels rencontrés également dans certaines pâtes de dentifrice.

Question prix : un dentifrice en comprimé est 5 à 10 fois plus cher qu'un dentifrice en tube...

## “ UNE BROSSE À DENTS REPRÉSENTE 1,5 KG DE “DÉCHETS CACHÉS



Conclusion : il paraît clair que les dentifrices en comprimés soient plus safe pour la santé et pour la préservation de notre environnement, autant par leur composition que par le simple fait qu'ils soient «zéro déchets». Toutefois, la granulométrie, donnée que je n'ai pas pu obtenir des différents fabricants, doit pouvoir faire l'objet d'une analyse en laboratoire indépendant.

#### SI ON SOUHAITE CONSEILLER CES COMPRIMÉS À NOS PATIENTS,

- Pour les enfants de plus de 6 ans, car plus confortable pour la texture et le goût : Respire (1000 ppm Fluor). Ne contient ni Kaolin, ni stéarate de Magnésium.
- Pour les adultes : Smyle très mentholé, The Humble & Co si allergie au limonène et moins «piquant».

Et pour les brosses à dents? Comme les cotons-tiges, c'est l'un des objets du quotidien souvent insoupçonnés qui fait partie des plus polluants. La brosse à dents provoque en effet chaque année beaucoup de dégâts à la nature : chaque année, c'est plus de 4,7 milliards de brosses à dents qui finissent dans les décharges.

Comme le rappelle le site Belgium.be, rien qu'une seule «brosse à dents représente 1,5 kg de "déchets cachés" qui sont liés à sa fabrication».

Car contrairement aux brosses à dents en bambou, la majorité des brosses à dents classiques aux manches en

plastique ne se recyclent pas, car elles sont en fait composées de plusieurs types de plastique.

Solutions pour réduire les déchets liés à l'utilisation de la brosse à dents classique :

- Brosses à dents biodégradables. Elles se composent de bambou, d'amidon de maïs, ou de bois et elles peuvent être compostées.
- Brosses à dents recyclables. On peut renvoyer les têtes interchangeables lorsqu'elles sont usagées. À l'aide d'un système spécifique de recyclage, elles peuvent être transformées en matière première. On fait un appel à Oral B pour que la marque recycle également ses têtes puisque c'est possible?
- Filaments à base végétale

Et les brosses en bambou? Bonne idée? Elles viennent de Chine! Le bilan CO2 d'une brosse en bambou achetée chez nous est très mauvais.

Une brosse à dents en bambou fabriquée en Chine et son emballage émettent :

- 19,65 fois plus de CO2 qu'une brosse à dents en bois fabriquée entièrement en France et compostée.
- 10,4 fois plus qu'une brosse à dents en plastique recyclé ou biosourcé fabriqué en France

Chacun(e) en fera sa propre opinion. Le débat est ouvert! ■

**FULL ZIRCONONE**  
**130€**

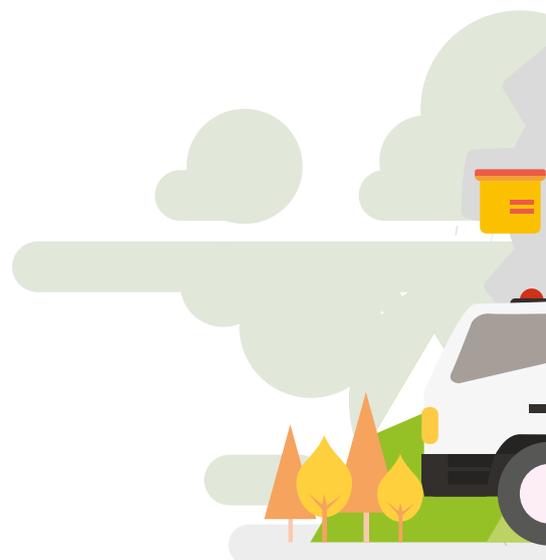
**La full zircone à 130€.**  
La 3D au prix de la 2D.  
Une full zircone Made in Bruxelles évidemment!



by Philippe  
Vandecastelaere

02.512.00.62  
3 rue de Hal, 1190 Forest  
prothetica@skynet.be  
www.prothetica.com

# Développement durable en Dentisterie



**Le changement climatique et la pollution environnementale figurent parmi les plus grandes menaces sanitaires qui affectent la planète, l'humanité et la biodiversité.**

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable qui comprend un appel urgent à l'action de tous les secteurs. L'ensemble de la communauté des soins bucco-dentaires, professionnels, patients et l'industrie, reconnaît qu'il est de sa responsabilité de fournir des produits et des soins bucco-dentaire de manière durable.

## DÉCLARATION DE CONSENSUS SUR LES SOINS BUCCODENTAIRES DURABLES

### LE BUT

Répondre à « l'appel urgent des Nations Unies pour une action de tous les pays - développés et en développement - dans le cadre d'un partenariat mondial » par la mise en place d'un plan unifié et reconnu, représentatif des principaux acteurs de la santé bucco-dentaire qui permettra de réduire et de minimiser notre empreinte environnementale.

### LES OBJECTIFS

1. Sensibiliser et souligner l'opportunité relative à la diminution des émissions de carbone, l'amélioration du choix et de l'utilisation des matériaux, l'amélioration de la production et de la gestion des déchets, et d'autres impacts environnementaux liés aux soins bucco-dentaires.

2. Promouvoir une recherche efficace et éduquer tous les secteurs de la chaîne d'approvisionnement, afin d'assurer un large consensus autour d'une pratique durable de la santé bucco-dentaire et d'habitudes de vie durables.

3. Reconnaître les responsabilités individuelles et conjointes pour comprendre et chercher à minimiser l'impact environnemental de nos activités tout en améliorant la qualité de l'environnement l'impact environnemental de nos activités tout en améliorant la qualité des produits et des soins de santé.

**“ LORSQU'UN TRAITEMENT EST NÉCESSAIRE, LES SOINS BUCCO-DENTAIRES DOIVENT SE CONCENTRER SUR LA FOURNITURE D'OBTURATIONS DURABLES.**

4. Chercher à travailler conjointement et de manière proactive, afin de parvenir à des solutions durables sur le plan environnemental pour le bien de notre profession, de la population que nous servons et de l'environnement que nous partageons globalement.

+ d'info ?



La déclaration de consensus de la FDI recommande des stratégies de remédiation basées sur les 4 R : Réduire, Recycler, Réutiliser et Repenser.

Tout en soulignant certaines des incidences environnementales inévitables liées à la fourniture de bilans et de traitements dentaires accessibles pour favoriser une bonne santé bucco-dentaire et réduire les inégalités en matière de soins de santé.

C'est également un plaidoyer en faveur d'une réduction des soins bucco-dentaires « évitables », en faisant valoir que le meilleur moyen d'y parvenir est de fournir et de maintenir des soins bucco-dentaires de qualité, en mettant l'accent sur la prévention par la promotion d'une bonne hygiène bucco-dentaire, d'une alimentation saine et pauvre en sucre et de l'absence de tabac.

« Mieux vaut prévenir que guéri » et c'est le moyen le plus efficace et le plus pratique de réduire le besoin d'interventions cliniques et les impacts environnementaux associés.

« Lorsqu'un traitement est nécessaire, les soins bucco-dentaires doivent se concentrer sur la fourniture d'obturations durables, en utilisant des produits et matériaux de haute qualité qui dureront plus longtemps et/ou nécessiteront moins de remplacements. » ■

+ d'info ?





# Il est temps que quelqu'un prenne soin de vous

Pour vos avantages sociaux INAMI,  
vos solutions de pension  
et vos assurances,  
que vous soyez indépendant  
en personne physique  
ou en société  
ou même salarié conventionné.

Amonis s'occupe de tout.

Avec des rendements exceptionnels :

**1,2% d'intérêt de base en 2022 (PLCI sociale)  
et 4,50% de rendement global net pour 2021\***,

grâce à un fonds de pension élu  
à 20 reprises le meilleur du marché.

Sans actionnaire à rémunérer,  
AMONIS ne prend soin que de vous.

## Amonis

**Aux petits soins des soignants**

\* Les rendements du passé ne constituent pas  
une garantie pour le futur

Plus d'infos au **0800 96 113** ou sur **amonis.be**

# Variole du singe : les muqueuses buccales sont particulièrement touchées

**Appel à la vigilance des dentistes, en première ligne pour la détection des premiers symptômes de la maladie !**



**D**ans la variole du singe, un à trois jours après l'apparition de la fièvre commence l'éruption cutanée qui touche en premier lieu la bouche et la langue.

Puis une éruption maculaire (plates) cutanée apparaît, débutant au niveau du visage et s'étendant aux membres supérieurs et inférieurs, puis aux mains et aux pieds, incluant paumes et plantes. Les organes génitaux et les conjonctives peuvent également être touchés.

## LES LÉSIONS MUQUEUSES PRÉCÈDENT LES LÉSIONS CUTANÉES

Au 3<sup>e</sup> jour, les lésions plates évoluent en papules (lésions fermes en léger relief) et se développent au 4-5<sup>e</sup> jour en vésicules (lésions remplies de liquide clair). Elles se transforment en pustules (lésions remplies de liquide jaunâtre) et

enfin en croûtes qui sèchent et tombent à partir du 7<sup>e</sup> jour.

Ensuite cela se termine dans la majorité des cas après une vingtaine de jours.

La transmission interhumaine se fait par de contacts étroits avec des lésions cutanées (vésicules) ou muqueuses d'une personne malade (muqueuses buccales, génitales, conjonctives, voire cornées) ou de manière indirecte, après contact avec des objets ou matériels (litière, linge, vaisselle...) récemment contaminés par des liquides biologiques. « Les lésions muqueuses précèdent les lésions cutanées, ce qui pourrait expliquer que le virus soit transmis au début principalement par la salive et les gouttelettes respiratoires après un contact face à face prolongé.

Début août, 546 cas étaient enregistrés en Belgique majoritairement des hommes et une première femme contaminée est signalée.

L'Organisation Mondiale de la Santé a appelé, à une « action urgente » en Europe.

Il faut réduire rapidement la propagation de ce virus qui cause une maladie pénible, parfois grave, si pas mortelle.

En Belgique une vaccination ciblée est mise en place pour limiter l'expansion de l'épidémie en cours. Il s'agit d'un vaccin qui peut être administré après le contact à risque, de 4 à maximum 14 jours. La vaccination est organisée dans les 12 centres de références pour le VIH. ■



# N'attendez pas la dernière minute pour adapter vos statuts à la nouvelle législation!

## Quand faut-il se rendre chez un notaire pour adapter les statuts de sa société ?



La loi impose d'adapter les statuts d'une société dans 2 situations.

1. La première est pour rendre vos statuts conformes à la nouvelle législation. Avec l'adoption du Code des Sociétés et des Associations, vous avez jusqu'au 31 décembre 2023 pour vous mettre en ordre. Mais aujourd'hui, seule une entreprise sur dix s'est conformée à cette obligation. Éviter un «rush» à l'approche de l'échéance.

2. Une deuxième raison serait le déménagement du siège social de la société dans une autre région du pays. Vous souhaitez déménager? Tant que vous restez dans la même région, vous n'aurez besoin que d'une simple décision du Conseil d'administration. Mais déménager dans une autre région implique la modification de vos statuts.

### LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DES ADMINISTRATEURS PEUT ÊTRE ENGAGÉE

La responsabilité personnelle des administrateurs peut être engagée si la société entend des activités qui ne sont pas prévues dans son objet social. Il est donc important de faire le point sur cette question.

Pour ne rien oublier, dressez une liste de tout ce qui fait partie des activités actuelles de la société.

Si ce n'est pas encore fait, prévoyez également que la société pourra réaliser des opérations immobilières comme des achats, des ventes, des locations et des mises en

hypothèque. En quoi ce dernier élément est important? Si la société souhaite emprunter pour financer de nouveaux investissements, la banque pourrait demander comme garantie de mettre en hypothèque un bien immobilier qu'elle possède. Pour cela, les statuts doivent le prévoir explicitement.

### QU'EN EST-IL DE LA TRANSMISSION DES PARTS ?

C'est aussi le moment d'adapter les règles autour des parts sociales et de leur transmission. Pour les SRL comme pour les SA, la nouvelle réglementation (le Code des sociétés et des associations) permet de créer différentes catégories d'actions. Sans compter que les règles de transmission sont aussi allégées pour les SRL. Il est désormais possible pour les chefs d'entreprise de garder un certain contrôle, par exemple grâce à la création de «super parts» bénéficiant de la majorité des votes, ou en se réservant une partie des dividendes. Le nouveau code permet aussi de créer des droits préférentiels en cas de liquidation de la société, par exemple.

### MISE EN GARDE POUR LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

La nouvelle réglementation est plus restrictive vis-à-vis des coopératives. Ce type de société ne peut désormais plus être utilisée pour les sociétés de médecins, d'avocats, d'architectes, etc. Si vous êtes dans cette situation, vous devrez modifier la structure juridique de votre entreprise. ■

Source et remerciements : Fednot

### VÉRIFIEZ VOTRE OBJET SOCIAL

Profitez-en pour vérifier que l'objet social de votre entreprise correspond toujours à ses activités.

Peut-être, l'ignorez-vous, mais la

## SAFE ON WEB

Téléchargez l'application Safeonweb et transmettez toujours les messages suspects à [suspect@safeonweb.be](mailto:suspect@safeonweb.be).



# Développement durable : rendre les bâtiments écoénergétiques

## Le ministre des Finances a pris des mesures pour aider financièrement les familles et les célibataires à rendre leur logement économe en énergie.

Les mesures sont conformes à l'accord énergétique du gouvernement fédéral et visent à réduire le coût souvent élevé de la rénovation énergétique.

Concrètement, il s'agit de l'extension du taux réduit de TVA à 6 % pour la démolition et la reconstruction et des réductions de TVA à 6 % pour l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur et de chauffe-eau solaires.

Une deuxième mesure importante est la prolongation du taux réduit de TVA de 6 % pour la démolition et la reconstruction jusqu'au 31 décembre 2023



Sur un projet d'une valeur de 350 000 euros (hors TVA), cette mesure représente au final une économie d'un peu moins de 50 000 euros. (19 800 euros TTC au lieu de 69 300 euros à 21 %). L'année dernière, pas moins de 16 662 demandes ont été déposées pour bénéficier d'un taux réduit de TVA.

Et finalement, un coup de pouce à l'achat et à l'installation de panneaux solaires, de pompes à chaleur et de chauffe-eau solaires grâce au taux de TVA réduit de 6 % à partir du 1er avril 2022. Aujourd'hui, ce tarif réduit existe déjà pour les logements de plus de 10 ans, mais il faut vraiment impliquer tout le monde dans la transition énergétique. C'est pourquoi ces mesures seront étendues aux logements de moins de 10 ans jusqu'au 31 décembre 2023, y compris les logements neufs et les logements reconstruits après démolition.

Le défi est grand. Et ce n'est que si nous impliquons tout le monde, également financièrement que la transition énergétique dans notre pays sera réussie.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons construire demain ensemble. ■

Source : Ministre des Finances-Van Peteghem.

## Remboursement de la TVA : assujetti franchisé

### Un confrère nous écrit :

Il rencontre un problème de remboursement de TVA suite à des réparations sur son véhicule de société. Notre confrère exerce en société et est inscrit sur le site du SPF finances avec l'application de la TVA sur des actes sans but thérapeutique pour moins de 25 000 € par an.

Étant en assurance omnium pour sa voiture, il estime que la compagnie d'assurance doit lui rembourser la TVA puisque sa société n'est pas assujettie à la TVA.

La compagnie d'assurance refuse en lui signalant, printscreen à l'appui, que sur la Banque Carrefour des Entreprises, BCE, il est renseigné comme assujetti à la TVA!

Notre confrère se débat avec la compagnie d'assurance pour leur faire comprendre qu'il n'a pas de numéro de TVA, qu'il ne rentre pas de déclaration régulière à la TVA.

Il voulait partager son combat, car suppose n'être pas le seul praticien exerçant en société qui rencontre ou va rencontrer ce genre de problème. Faudrait-il avertir la TVA afin

qu'elle fasse administrativement le nécessaire pour fournir des informations plus pointues à la Banque Carrefour des Entreprises? Son contact avec cette dernière l'a informé ne retranscrire sur leur site que ce que la TVA et le SPF finances leur fournit, ils n'ont aucun pouvoir de correction.

### SOLUTION :

Depuis la nouvelle loi sur la TVA, tous les dentistes ont un numéro de TVA qui est le même que leur numéro à la BCE. Si vous avez fait la demande d'immatriculation à la TVA avec régime de franchise parce que vous faites des actes sans but thérapeutique pour moins de 25 000 €, voici la démarche à suivre.

Lorsque vous devez remplir un document concernant la TVA avec les 2 cases assujetti ou non assujetti, vous devez cocher la case assujetti et ajouter FRANCHISE

La CMD est à votre écoute! ■

# La rubrique culturelle de Marie

J'espère que vous avez passé un été agréable et que vous avez profité du beau temps pour faire de belles découvertes ! Voici une série de propositions pour rendre votre rentrée culturellement agréable !

## Quand les murs parlent

Maison de l'histoire européenne,  
Bruxelles

jusqu'au 13 novembre 2022



Une affiche n'est pas qu'un simple objet de décoration. Elle fait passer un message, promeut une idée, illustre un mouvement social, un événement culturel... mais peut aussi devenir un outil de propagande ou de protestation.

En parcourant cette exposition de plus de 150 affiches, vous plongerez dans l'histoire de l'Europe. Une belle occasion de se rendre compte que pour de mêmes événements, qu'ils soient liés à une guerre, au tourisme ou encore à l'émergence de mouvements sociaux, différents points de vue peuvent être véhiculés via ce médium de communication en fonction du pays, du groupe ou de l'idéologie du/des commanditaire(s). La devise de l'Europe est « Unie dans la diversité ! ». Mais quand les murs parlent, le débat entre division et unité est ouvert ! Une exposition très parlante classée par thématique qui grâce à une superbe médiation ravira jeunes et moins jeunes. ■

### INFOS PRATIQUES

**Exposition :** visible jusqu'au 13 novembre 2022

**Adresse :** rue Belliard 135, 1000 Bruxelles

**Horaire :** Lundi de 13h à 18h / du mardi au vendredi : de 9h à 18h /

Week-end: de 10h à 18h

**Prix :** gratuit

**Site internet :** <https://historia-europa.ep.eu/fr/quand-les-murs-parlent>

## Totemus Parcours

Suivez les pas de Djan Djan de Nivelles

Rendez-vous devant l'office du tourisme de Nivelles avec votre gsm chargé à bloc pour partir à la découverte des trésors de la ville de « Djan-Djan », Jean de Nivelles, le Jacquemart de la collégiale Sainte-Gertrude.

Grâce à Totemus, une application de chasses aux trésors mêlant jeu de piste et géocaching, vous aurez l'opportunité d'arpenter les rues et les ruelles de Nivelles mais aussi de vous promener dans le Parc de la Dodaine, de résoudre des énigmes, de répondre à des questions, de faire de nombreuses observations dans le but de trouver un totem (présenté sous la forme d'un QR code). Cette découverte marquera la fin de votre chasse. Lors de ce parcours d'environ 5 km, vous apprendrez de nombreuses anecdotes et faits historiques sur cette belle ville qui s'est édifiée autour d'une abbaye noble, abritant un ordre double dirigé, il faut le signaler, par des femmes.

Ne comptez pas sur moi pour vous donner plus d'informations sur les réponses à trouver et encore moins pour vous dévoiler où se trouve le totem en fin de visite ! Mais n'hésitez pas à vous lancer dans cette aventure ! Une superbe activité à faire en famille ou entre amis.

Le concept vous tente mais vous habitez loin de Nivelles ? Pas de problème, il y a de nombreux parcours Totemus qui existent en Wallonie ! Il y en a forcément un près de chez vous. ■

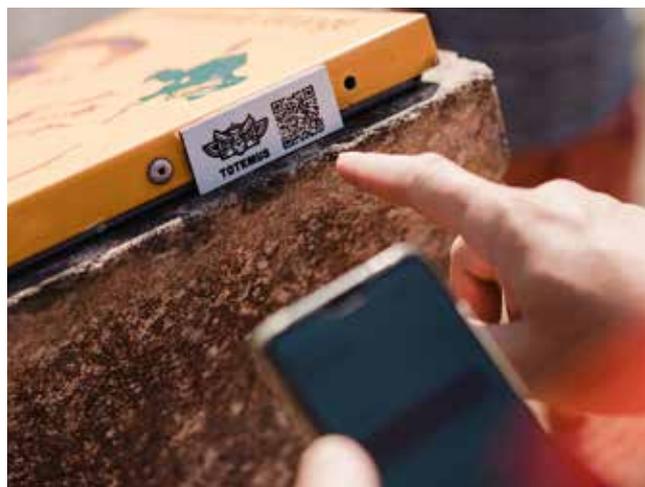
### INFOS PRATIQUES

**Adresse :** départ devant l'office du tourisme de Nivelles

**Horaires :** accessible 7j/7j

**Prix :** gratuit

**Site internet :** <https://totemus.be>





### Marie Hanquart

Archéologue & historienne de l'art

Guide conférencière et animatrice culturelle, chargée des publics et des projets pédagogiques au sein de l'ASBL Arkadia.

marie.hanquart@gmail.com  
www.arkadia.be

#### DES CONSEILS EN +

Ne manquez pas non plus :

**L'exposition I love Japan :** les 1 001 facettes du Japon à la gare de Liège-Guillemins (jusqu'au 30 octobre) ;

**La Chine au féminin.** Une aventure moderne au Musée royal de Mariemont à Morlanwelz (jusqu'au 23 octobre) ;

**L'Archweek,** un événement dédié à l'architecture contemporaine en région bruxelloise (du 15 au 23 octobre 2022) ;

ou encore

**Kidorama,** 200 ans de mode enfantine au Musée Mode & Dentelle à Bruxelles (jusqu'au 5 mars 2023).

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Au plaisir de vous retrouver au prochain numéro !

## Petites annonces

### EMPLOI - OFFRES

■ Périphérie de Charleroi, nous recherchons dentiste généraliste pour compléter l'équipe existante. Le cabinet possède un secrétariat ainsi qu'une patientèle fidèle considérable.

**Contact : 071/51.10.17**

**hubertdentalservice@hotmail.com N° 5399**

■ Cabinet dentaire Huy omnipratique 2 fauteuils cherche DG pour collaboration 2 à 4 J/sem. Équipements actuels (pano, caméra intraorale) informatisés, assistantes.

**Contact : 085/213.767 ou**

**cabinet.lhoest@gmail.com N° 5400**

■ Arlon : cabinet dentaire (parking gratuit) avec une DG et une secrétaire cherche collaborateur(trice) à temps partiel pour 1 à 3 J/sem, horaire à convenir. Cabinet familial, moderne, entièrement équipé et informatisé (matériel récent). Patientèle fidèle assurée et forte demande de nouveaux patients. Possibilité de reprise cabinet à temps plein dans + ou - 5 ans.

**Contact : 0495/221.584 ou**

**marionmerelle@gmail.com N° 5401**

■ Maître de stage cherche stagiaire à partir du 01/09/2022 dans la région de Charleroi.

**Contact : 0477/682.114**

**N° 5402**

■ Honoraire 60 % centre dentaire de Liège centre-ville recherche DG. Cabinet digital et informatisé. Assistante à disposition. Horaire à convenir. URGENT

**Contact : 0475/796.522 ou**

**ady.brauman@gmail.com N° 5403**

### CABINETS - LOCATION

À louer cabinet moderne à Eupen, 1 fauteuil, informatisé, pano.

**Contact : vident.eupen@gmail.com N° 3082**

### MATÉRIEL - OFFRES

■ À vendre pour cause de retraite : détenteur NEWTON ACTEON, lampe à polymériser, Capmix, 2C-angle endo, appareil RX mural OWANDY, appareil à ultra-sons, thermo soudeuse, davier extraction et petite instrumentation.

**Contact : francoise.lef57@gmail.com N° 11364**

■ Appareil RX panoramique I-Max OWANDY 2017 parfait état à vendre. Prix à débattre.

**Contact : 0473/315.007 après 20h N° 11365**

■ Pour cause de retraite à vendre installation gnatus avec tablette 6 fonctions (turbine 2 micromoteurs détenteur ultrason, laser, seringue) possède la fonction endo. Je vends toutes les turbines, contre angles, détenteurs de réserve et tout le petit matériel, RX murale, des centaines de fraises neuves plus de 40 davier, sonde rvg, bain ultrason, stérilisateur satelec acteon classe B, 2 séparateurs amalgame, 2 moteurs aspiration, compresseur avec dessiccateur d'air, etc Le tout pour 18.000 €

**Contact : 0475/267.860**

**N° 11366**

■ À donner cause de cessation d'activité, ancienne unit Galpiati Fox et aspi en état de fonctionnement. À venir démonter et récupérer sur place.

**Contact : 0498059584.**

**N° 11367**

### CABINETS - VENTE

■ Cabinet dentaire à vendre complet suite à un décès.

**Contact : 0493/707.804**

**N° 2374**

■ Cabinet à remettre à Liège pour cause de retraite. Pleine activité depuis 39 ans.

**Contact : 0495/264.823 ou**

**jy-ledent@yahoo.fr**

**N° 2375**

# Nos prochaines formations

## PEER-REVIEW - 21.09.2022 - Charleroi

Les dentifrices.

Discussion libre sur sujets interpellants.

Heure : de 19h30 à 23h00  
 Prix : 100 € membres / 140 € non-membres  
 Repas soigné : compris



## PEER-REVIEW - 03.10.2022 - Bruxelles

Développement durable dans nos cabinets.

Prescriptions des Antibiotiques.

Heure : de 19h30 à 23h00  
 Prix : 70 € membres / 120 € non-membres  
 Repas soigné : compris

## STUDY CLUB - 13.10.2022 - Charleroi

Les muscles sous haute tension !  
 Prise en charge par la kiné.

Guillaume CHAMBEAU

Heure : de 19h30 à 21h00  
 Prix : 45 € membres / 90 € non-membres

## COURS - 22.10.2022 - Bruxelles

L'ABC de la prothèse partielle squelettique.

C. PUTZ et Alain MAAMARI

Initiation à la dentisterie gériatrique.

Simon BENOLIEL

Prise en charge de l'hypominéralisation molaires-incisives (MIH).

A. IRAKOZE

AFCN : nouvelle réglementation et applications.

K. VANSLAMBROUCK et P.BRUSSELHAERS

Heure : 9h00 à 18h00  
 Prix : 95 € membres / 230 € non-membres

## COURS - 21.10.2022 - Bruxelles

Cours pour Stagiaires suivi d'une partie de Bowling !

Le dentiste, partenaire obligé de l'INAMI.

Le Service de Contrôle et d'Evaluation Médical et vous.

Heure : de 9h30 à 16h30 + Bowling (facultatif)  
 Prix : gratuit

## COURS - 24.11.2022 - Namur

La cavité buccale et la femme enceinte / la femme allaitante.

Dr Mélanie Kirsch

Diététique et Santé bucco-dentaire.

P. Garin

Heure : de 18h à 21h30  
 Prix : 75 € membres / 150 € non-membres



Inscriptions par téléphone au 071/31.05.42  
 ou par mail : [benedicte@incisif.be](mailto:benedicte@incisif.be)

N° de compte : BE 17 1096 6600 0221

Nos cours, Peer Review et study club sont également annoncés par les News !

Abonnez-vous sur [www.incisif.be](http://www.incisif.be)